



**La Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps), bras séculier de l'Etat camerounais en matière de sécurité sociale, annonce la réduction des délais de télédéclaration des cotisations sociales, de 24h à 1 heure. Soit un gain de presque une journée de travail.**

« Il s'agit plus concrètement du débit des comptes cotisant suite à télédéclaration et de l'alimentation des comptes individuels dans l'application EnergiZer », explique la Cnps. Elle espère que cette utilité exprimée en matière de réduction du délai d'attente des clients/usagers, dans le cadre du traitement des dossiers de prestation et d'APS (Attestation pour soumission), participera substantiellement à l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers.

C'est depuis 2014 que la Cnps a lancé la télédéclaration. Cela consiste pour l'employeur et le travailleur à enregistrer leurs informations dans le lien pré-immatriculation employeur ou pré-immatriculation assuré, avant le dépôt de leur dossier physique. De même, il est possible sur le site web de la Cnps pour l'employeur ou pour l'employé, de contrôler l'historique du paiement des cotisations sociales et de connaître en temps réel leur situation débitrice, à travers un code d'accès sécurisé et personnalisé.

Source: Investir au Cameroun